

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Vendredi 8 Février 2019 – 20h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2019

20h30

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018

1 – Eglise Ste Marie : Dépôt des demandes de subvention

2 – Hameau du Rozier : Dépôt des demandes de subvention

3- Fonds de concours pour l'enfouissement du réseau téléphonique au lieu-dit Le Coustalou

4- Voirie : programme Fonds Cantal Solidaire 2019-2021

5- Questions diverses

L'an deux mille dix neuf, le 8 février à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 janvier 2019.

Présents : Mesdames LATAPIE Martine, CERLES Sylvie et FAU-RATTIER Sylvie, Messieurs LATREMOLIERE Eric, BOSCH Didier, LEVEAU Daniel, BOUTARIC Bernard et LATAPIE Michel.

Absente excusée : Madame CARRIE Sylvie

Absente : Madame NOEL Delphine

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Martine Latapie pour un résumé de la dernière séance du conseil communautaire à laquelle elle a assistée. Madame Latapie explique que cette séance a principalement été axée sur les subventions et précise que le compte-rendu détaillé et l'ensemble des délibérations prises sont consultables en mairie.

Monsieur le Maire dresse un bilan de deux autres réunions organisées par la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne. L'une d'entre elles, portant sur le PLUi a souligné une volonté d'accélération du projet et

d'harmonisation à partir des modèles des communautés de communes de Montsalvy et Entre 2 Lacs en laissant notamment, la possibilité de moduler les règles lors de l'instruction des dossiers au regard des enjeux en termes de démographie dans le Cantal. La seconde réunion à destination des maires s'est illustrée par une bonne participation et une volonté générale de travail collaboratif en vue d'apporter des solutions à l'échelle du territoire face à la perte de population, d'entreprises et de services publics.

1 - EGLISE SAINTE MARIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montmurat a engagé une réflexion pour la mise en œuvre d'une restauration partielle de l'église Sainte-Marie.

Pour ce faire, la commune a lancé une consultation afin de recruter un maître d'œuvre sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT). L'offre retenue est celle du candidat « 2A8 - Rémi FROMONT/ IDP/ Cabinet DUBOIS » pour un montant de 23 467,08 € HT.

A noter que la phase d'études préalables, prévue en 2019, correspond à un montant de 15 840,29 € HT décomposé comme suit :

- DIAG : 7 251,33 € HT
- APS/APD : 2 909,92 € HT
- PRO/DCE : 4 928,09 € HT
- ACT : 750,95 € HT

Ainsi, en intégrant les frais complémentaires (relevé scanner 3D et assistance à maîtrise d'ouvrage), le plan prévisionnel de financement est le suivant :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT			
<u>PREMIERE PHASE : ETUDES PREALABLES</u>			
Besoins (€ HT)		Ressources (€ HT)	
Maîtrise d'œuvre : missions DIAG, AVP, PRO/DCE, ACT	15 840,29	Subvention État: DRAC (50%)	11 173,50
Relevé scanner 3D (voir mémoire technique de l'architecte)	4 500,00	Subvention du Conseil Départemental (20%)	4 469,40
Assistance à maîtrise d'ouvrage (CIT)	2 006,70	Apports du maître d'ouvrage (fonds propres)	6 704,10
TOTAL	22 346,99	TOTAL	22 346,99

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

-D'approuver le projet de restauration de l'église Sainte-Marie et de valider le lancement des études de maîtrise d'œuvre associées ;

-De retenir le plan prévisionnel de financement de la phase études préalables (voir ci-avant) ;

-D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.

- De solliciter dès à présent une subvention concernant la phase « études préalables » d'un montant éligible de 22 346,99 € HT auprès du Conseil Départemental du Cantal et de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes.

2 - HAMEAU DU ROZIER

Monsieur le Maire rappelle que dans la continuité du projet d'extension du Hameau de Rozier, une demande de permis d'aménager pour 8 lots dont un pouvant être divisé en deux a été déposée et qu'il convient désormais d'entreprendre les démarches relatives à la « phase travaux » dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
- Travaux :	135 569.00	- Subvention Etat : DETR 2019 (30%)	51 049.50
- Maîtrise d'œuvre :	14 776.00	- Subvention Région :	
- Etude « Loi sur l'eau »	5 000.00	Plan en faveur de la ruralité (10%)	17 016.50
- CSPS	3 000.00	- Subvention Département :	
- Etude de sol	3 720.00	Fonds Cantal Développement (11%)	24 000.00
- Divers	8 100.00	- Fonds de concours de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne (3%)	4 800.00
		- Apport du Maître d'ouvrage (46%)	73 299.00
TOTAL HT en €	170 165.00	TOTAL HT en €	170 165.00
TVA (20%)	34 033.00	TVA (20%)	34 033.00
TOTAL TTC en €	204 198.00	TOTAL TTC en €	204 198.00

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le projet d'extension du Hameau de Rozier « Phase Travaux » ;

- De retenir le plan prévisionnel de financement présenté ci-avant ;

- D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune ;

- De solliciter dès à présent des subventions concernant la phase « travaux » d'un montant éligible de 170 165,00 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Plan en faveur de la ruralité, du Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Développement et d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

3 - ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE LIEU-DIT LE COUSTALOU

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique au lieu-dit Le Coustalou peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 3 782,22 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur l'acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux

4 - VOIRIE

Monsieur le Maire explique que la commission travaux s'est réunie avec Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) afin de dresser un programme d'entretien de la voirie communale pour les trois prochaines années sur la base des années précédentes, soit environ 30 000.00 € par an en fonction de l'usure et de la fréquentation des voies. Monsieur le maire précise que le CIT fournira des devis estimatifs qui serviront de base pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'APE du RPI Saint-Constant-Saint-Santin a déposé une demande de location de la salle polyvalente en vue du repas du Carnaval de l'école et propose de débattre sur les modalités de location. Après discussion, les membres du conseil votent à l'unanimité en faveur de conditions similaires à celles des associations communales, soit de mettre à disposition la salle polyvalente à titre gratuit.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que deux formations secours et sécurité vont être prises en charge et organisées sur la commune et propose que la formation PSC1 (7h sur une journée) soit en priorité destinée aux membres des associations communales.

Madame Sylvie Fau-Rattier explique que lors de la dernière réunion du comité de pilotage Natura 2000, il a été proposé que l'animation du CPIE Haute-Auvergne intervienne l'après-midi de la Transhumance 2019.

Monsieur le maire propose au conseil de faire imprimer des cartes postales et soumet plusieurs vues représentatives de la commune. Après discussion le Conseil municipal valide cette proposition et choisit trois modèles.

Monsieur le Maire explique qu'un arrêté d'interdiction de circuler à tous les véhicules moteurs sur l'aire de jeu, le plateau et la zone Natura 2000 du bourg va être pris suite aux dégradations réalisées par une moto constatées récemment.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 22h00.

Le maire